

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Souvenir: 30 fr.
En 12 mois... 16
En 6 mois... 8
Poste: 35 fr.
En 12 mois... 18
En 6 mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

28 Mai 1884.

L'ARMÉE!

Cette discussion sur le recrutement de l'armée nous cause une profonde tristesse. Eh quoi! Voici tantôt quatorze ans que nous avons reçu de l'Allemagne la rude leçon dont nous sommes encore meurtris, et nos législateurs n'ont pas encore trouvé un système convenable pour que la France ait une armée sérieuse. Déjà trois générations de soldats ont épuisé, depuis 1871, le temps de leur service actif, et MM. les députés en sont encore à discuter la durée du service et les conditions des exceptions!

C'est à désespérer de voir jamais la France retrouver sa vieille solidité militaire.

Et nous nous demandons avec inquiétude: Si, demain, nos voisins nous déclaraient la guerre, serions-nous capables de nous défendre?

On voit monter à la tribune des députés qui parlent comme des orateurs de carrefours, ne connaissant pas un mot de la guerre ni de l'instruction militaire, préoccupés seulement de crier fort pour que leurs voix portent jusqu'à leurs électeurs.

Et, depuis quatorze ans que la question est à l'ordre du jour, ce sont toujours les mêmes discussions, les mêmes hésitations, le même désordre des esprits.

Et pas un général de talent pour rassurer et fortifier cette armée qui s'émiette!

La direction change de mains tous les six mois.

Depuis 1874, nous avons eu peut-être trente ministres de la guerre! Autant de bouleversements!

Il en aurait fallu un seul, toujours le même, un homme de génie comme nous en avions jadis, et qui n'eût pas à répondre aux

soltes questions des grotesques de la Chambre.

Mais la politique, et la plus mauvaise, celle des réunions publiques, a dominé et dominera constamment sous la République.

Selon la saison parlementaire, on demande au général ministre:

Es-tu opportuniste? Es-tu radical?

Qu'il ait du talent ou qu'il n'en ait pas, on s'en moque.

Et on l'oblige à discuter les insanités de députés, anciens gardes nationaux, qui n'ont jamais manœuvré que sur les trottoirs, aux jours d'émeute.

Que dire devant un pareil spectacle? Que faire?

Nous sommes navrés.

Il n'y a plus de patriotisme.

Chronique générale.

Il y avait soule avant-hier au Sénat pour assister au début de la discussion sur le divorce. La séance, d'ailleurs, n'a pas manqué d'intérêt.

C'est un transfuge de la droite, M. Lafond de Saint-Mûr, qui a ouvert la série des discours, sans éclat et même sans l'apparence d'un talent quelconque. Le reste de la séance a été rempli par une très-longue harangue de M. Naquet, auteur de la proposition. M. Naquet étant, à tous les points de vue, notre adversaire, nous n'en sommes que plus à l'aise pour dire qu'il a prononcé un discours où il a fait preuve d'une grande érudition et, à son point de vue, d'une argumentation des plus solides.

M. Naquet est logique avec ses principes; ses amis et lui sont partisans d'une sorte d'athéisme d'Etat qui serait le signal de la mort et de la destruction de notre société. Le divorce serait pour la famille française un germe de dissolution à brève échéance. Voilà pourquoi les honnêtes gens le repoussent avec horreur et espèrent avec nous qu'il sera repoussé par le Sénat.

A la Chambre, suite de la discussion du projet de loi militaire. M. le baron Reille a terminé le remarquable discours qu'il avait commencé à la séance de samedi. Ont parlé ensuite le général Campenon, M. Langlois, M. Ballue, M. Margaine. Cette discussion confuse devient chaque jour plus embrouillée, à ce point que M. le baron Reille a retiré son contre-projet en se réservant la faculté de le représenter lorsqu'on pourra peut-être, en seconde lecture, le discuter sérieusement.

Au moment où le traité de Tien-Tsin va venir en discussion devant les Chambres, il n'est pas inutile de rappeler le traité de Pékin imposé par le général Palikao à la Chine, dont les deux principales clauses étaient celles-ci:
1° Frais d'entretien, d'équipement et de rapatriement de l'armée française, payés comptant par la Chine;
2° Une indemnité de guerre de 15 millions par an, pendant dix ans.

LA FRANCE, L'ESPAGNE ET LE MAROC.

On télégraphie de Madrid au Standard:

« Presque tous les journaux de Madrid insistent, depuis trois jours, auprès du gouvernement, sur la nécessité de prendre des mesures énergiques pour défendre, contre les agissements de la France, le droit qu'a l'Espagne d'intervenir au Maroc avant toute autre puissance européenne.

« Ces journaux se montrent très-inquiets à la suite du bruit qui a couru récemment que la France était en négociations avec le ministre des affaires étrangères du Maroc, qui est en ce moment à Paris, non-seulement à l'effet de conclure un traité semblable à la convention anglaise de 1856 et à la convention espagnole de 1860, mais aussi pour arriver à une rectification étendue de la frontière sud-ouest de la province d'Oran.

» Dans cette rectification, la France prendrait une grande portion du territoire marocain, au-dessus des montagnes de l'Atlas, et même les fameuses oasis Figuig, que le gouvernement français prétend avoir toujours servi de refuge aux Arabes maraudeurs des frontières depuis le règne de Louis-Philippe, alors que les vieux traités avaient conservé indéfinie la frontière entre Oran et le Maroc. »

La Post, de Berlin, se demandant quelle est la situation des choses en ce qui touche la Conférence, fait la réponse suivante:

« Si l'Angleterre acceptait l'extension de la Conférence, cela équivaldrait, de sa part, à l'abandon du rôle prépondérant, ou, pour mieux dire, du monopole qu'elle s'est arrogé en Egypte depuis 1882.

» La Conférence ne pourrait décider, en fin de compte, qu'une action collective dans laquelle la France, l'Autriche, l'Italie et la Porte viendraient se joindre à l'Angleterre. Au lieu de prendre l'initiative de cet abandon, l'Angleterre fait en ce moment l'épreuve de voir si la France aura le courage de prendre, malgré le refus de l'Angleterre, une attitude agissante en Egypte et quel accueil cette entreprise rencontrera chez les puissances européennes.

» Si la France se montre résolue à tenter une telle entreprise et si elle sait la mener avec dextérité, l'Angleterre, après avoir montré les dents en signe de démonstration, se résignera au dernier moment à accepter un accommodement analogue à celui que la Chine vient d'accepter. Mais entre ce beau résultat et la situation actuelle, il y a encore un chemin assez long et, pour le franchir, il faut marcher d'un pas ferme et alerte. Pour l'observateur impartial, il est intéressant de voir si la puissance à laquelle cette entreprise apporterait profit s'engagera sur ce chemin et si elle le franchira avec la hardiesse et la circonspection nécessaires. »

M^r Puginier, vicaire apostolique du Ton-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

IV

Et maintenant, si le lecteur le veut bien, nous allons franchir, en quelques lignes, toute l'année de l'école normale.

Le seul souvenir qu'elle m'ait laissé est celui d'un bon petit maître chétif et pâle, qui, sans cesse, d'un mouvement de main, faisait remonter une longue boucle de cheveux sur son crâne dénudé.

Je vois encore un camarade joufflu, jetant un regard furtif sur mes cahiers. C'était une sorte d'hercule aux récréations; mais, devant les difficultés grammaticales, il avait un sourire triste qui me navrait; et, doucement, en sourdine, je lui passais mes copies. Aussi, aux heures de promenade, aux heures des jeux bruyants, l'athlète me montrait-il ses vigoureux poignets en disant: — A votre service! ils sont à vous, à la vie, à la mort!

Je vois encore un dortoir glacial en décembre,

des repas parfois bien maigres pour nos appétits féroces d'adolescents, et puis... et puis... Mais je n'en finirais pas si je disais ici tout ce qui passe et repasse dans mes souvenirs. J'aime mieux arriver, d'un seul trait de plume, au jour de l'examen.

Nous étions là, toute une petite armée de candidats réunis dans une salle de mairie, écrivant autour d'une large table.

Et moi éperdu, troublé, je ne pouvais formuler une pensée. On eût dit toutes mes idées figées dans mon pauvre cerveau.

Peu à peu, cependant, je me rassurai.

Avec ma timidité en fuite, mes pensées redevenaient lucides; l'une suivait l'autre comme le flot chasse le flot, et je dus griffonner, avec une ardeur fébrile, pour déverser, sur le papier, tout ce petit fleuve d'idées.

Les examinateurs chuchotaient dans l'angle de la salle; et le grand chef, il n'en fallait pas douter, nous regardait gravement à travers ses lunettes, s'efforçant de nous inspirer un saint et profond respect.

Les joues enflammées, l'œil brillant, étranger à tout ce qui m'entourait, j'écrivais toujours et je me sentais joyeux, oui, bien joyeux au fond de l'âme; car, quelque chose en moi-même m'avertissait que mes compositions seraient bonnes.

Le lendemain, nous étions encore à notre poste dans la grande salle; et, pâles, anxieux, frémis-

d'impatience, nous attendions notre arrêt.

Au moindre bruit, toutes les têtes se tournaient vers la porte.

Enfin, elle s'ouvrit à deux battants, et nous vîmes apparaître nos juges, imposants et majestueux.

Du haut de l'estrade, le président promena sur tous un long regard; les cœurs battirent avec violence; puis il déploya lentement la liste, toussa pour s'éclaircir la voix, et, avec une gravité magistrale, il commença:

— Messieurs, voici les noms des candidats reçus: Yves Trévirec...

Alors je n'entendis plus rien, mais absolument rien.

Le président appelait toujours.

Un sourire saluait chaque nouveau nom; et ce fut, parmi les élus, une confusion de chuchotements et de poignées de mains. Que nous étions heureux!

Mais, hélas! en cet instant même, j'aperçus des visages allongés et tristes; ils étaient là six, mon hercule en tête, les larmes aux yeux, les traits altérés.

Ab! pauvres camarades; pauvres vaincus, votre peine troubla ma joie.

Bientôt après, nous étions tous entassés qui dans des carioles, qui dans des chars-à-bancs.

On allait revoir la ferme paternelle, les prairies

odorantes de foin mûr, les vergers, où achevaient de mûrir les fruits déjà vermeils, et puis pêcher, et puis chasser tout le jour.

Et les sœurs riaient sous leurs cornettes blanches, et les bonnes grosses fermières, le tablier de soie bien étalé sur la robe de drap fin, la chaîne d'or au cou, se tenaient, droites et fermes, sur le banc de la carriole, toutes fières de traverser la ville à côté du lauréat.

J'arrivai au presbytère au son de l'angelus, du joyeux angelus de midi, qui vibre dans un rayon ensoleillé.

Mon cher hôte m'attendait, en récitant son bréviaire, sous le dôme touffu des marronniers.

D'un bond je fus près de lui.

— Victoire! victoire! m'écriai-je.

Et devant mes yeux brillants, les yeux du pasteur s'éclairèrent; puis, avec un sourire, il me tendit les bras, et m'embrassa comme il eût embrassé un fils.

Quel bien me fit ce baiser! Un ami me restait donc pour prendre part à mes succès, et j'en remerciai Dieu; car la joie serait-elle de la joie, sans une main affectueuse serrant votre main? Le bonheur ne s'enfuit-il pas toujours devant la solitude?

Le potage fumait.

Nous nous mîmes à table. J'attaquai vigoureusement une volaille dodue et bien dorée, et je per-

kin, récemment décoré par le gouvernement pour services exceptionnels rendus au corps expéditionnaire et à son influence au Tonkin, vient d'adresser à M^r l'Evêque d'Angers la lettre suivante :

« Hamô, le 10 mars 1884.

» Monseigneur,

» Le journal l'Univers m'a fourni l'occasion de connaître votre admirable discours sur la question du Tonkin, prononcé à la Chambre le 19 du mois de décembre dernier. Je vous dirai, en toute simplicité, Monseigneur, que j'ai trouvé vos paroles parfaitement justes, loyales, patriotiques, éloquentes et, par-dessus tout, chrétiennes. Je ne vous adresserai pas de félicitations comme le monde a coutume d'en donner. Votre Grandeur ne les recherche pas et Elle n'en a pas besoin.

» En vrai Evêque, mettant de côté toute idée de parti politique, vous n'avez eu pour règle qu'une double pensée : la Religion et la Patrie, et votre discours a admirablement défendu leurs intérêts. Permettez-moi de vous offrir mes remerciements, au nom de mon Vicariat, car, en défendant la cause du Tonkin, vous avez défendu celle des missions. Je n'ignore pas que vos paroles et surtout vos intentions n'ont pas été jugées par tous dans leur vrai sens, et je sais que quelques-uns ont voulu voir des pensées d'intérêt particulier. Fausses interprétations et mesquines pensées ! Vous les avez méprisées et vous vous êtes contenté d'avoir Dieu pour témoin et pour juge. Cela vous suffit...

» J'ai l'honneur d'être, avec un grand respect, de Votre Grandeur, le très-humble et très-dévoté serviteur.

» † P. PUGNIER,
» Evêque, vicaire apostolique. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 mai.

Voici déjà l'approche de la liquidation et le débat commencé à s'engager.

La hausse a repris le dessus; le mouvement s'accroît encore de plus belle aujourd'hui, aussi les acheteurs tiennent-ils ferme. Les dispositions générales sont satisfaisantes et un changement appréciable se produit même sur le Stock-Exchange à Londres, où on voit la liquidation moins embarrassée qu'elle ne semblait l'être.

Les Consolidés viennent pour les deux cotes avec 1/16 de hausse à 101 7/16.

Nos rentes sont favorisées, elles gagnent à l'ouverture sur les cours de la Bourse précédente. Le 3 0/0 varie entre 79.02 et 79.07; il ferme au cours d'ouverture. L'amortissable s'inscrit à 80.07. Le 4 1/2, comme nous l'avons annoncé, a repris et même dépassé le cours de 108. Il ouvre à 108.02 et reste demandé à 108.05.

Les demandes sont suivies au comptant sur le Crédit Foncier, actions et obligations foncières et Communales, l'action est recherchée entre 1,328 et 1,330 et les obligations se traitent (les 1879 et 1880) entre 450 et 455; elles ne tarderont pas à regagner le pair.

Les autres Sociétés de crédit ne varient guère. Le Comptoir d'Escompte se traite à 950. La Banque de Paris oscille entre 780 et 782. Le Crédit Industriel cote 675. La Banque d'Escompte s'échange à 540.

L'Italien se souvient plus de son recul de la semaine dernière; il est en hausse au début à 96.80 et finit à 97.05.

Le produit du Suez étant de 89 fr. pour l'exer-

lais, et je racontais toutes les péripéties de l'examen. Mon indulgent ami m'écoutait avec une bienveillance qui excitait ma verve.

En l'honneur de mon diplôme, la vieille Suzon nous prépara une tasse de moka brûlant; nous trinquâmes à mon succès; mais le premier toast était à peine porté, que ma gaieté s'envola tout à coup. La pensée de mon père venait de traverser mon esprit. Ce nuage, passant sur ma joie, n'échappa point à mon ami.

— Eh bien ! me dit-il, te voilà triste maintenant ?

— Pauvre père, murmurai-je, qu'il eût été heureux !

Et, sans ajouter un mot, je m'enfuis au cimetière.

Je trouvai la tombe toute fleurie.

Aux roses blanches sur le marbre noir, aux immortelles entourant la balustrade, je compris que ma chère Geneviève n'oubliait pas son maître.

Mon Dieu, comme je me sentis triste dans ce petit enclos, un flot d'amertume me gonfla le cœur.

— Père, m'écriai-je, et j'entourai de mes bras la croix de marbre, toute ma joie est partie puisque tu n'es plus là pour la partager, que vais-je devenir ?

Mais personne ne me répondait; pas un bruit, pas un murmure, si ce n'est la brise passant sur les cyprès.

cice indique forcément une reprise sur les cours actuels, il est dès aujourd'hui en forte reprise à 2,140.

La Banque Ottomane est plus recherchée qu'hier, elle reste à 665. Le Turc est lourd à 8.60. L'Egypte Unifiée est faible, nous la retrouvons à 318 après 320. Pourtant, en fin de Bourse, la reprise s'accroît de nouveau.

Les chemins français ne varient pas. On échange le Nord à 1,740, le Lyon entre 1,238 et 1,240, l'Orléans à 1,300, le Midi à 1,200.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 26 mai 1884.

M. le Maire ouvre la séance à 8 heures. Le Conseil est presque au grand complet; il ne manque que trois membres.

En raison de l'importance de la session, M. le Maire déclare qu'il a lieu de procéder à la nomination d'un second secrétaire. M. Boisson est chargé de cette fonction. Le bureau se trouve composé de M. Combié, maire, M. Poitou, premier adjoint, dont la démission n'est sans doute pas acceptée, M. Vinsonneau, deuxième adjoint, M. Peton, premier secrétaire, et M. Boisson, deuxième secrétaire.

M. le Maire annonce qu'il a reçu le dépôt du compte administratif des Fabriques :

De Saint-Nicolas, pour les années 1882-1883 et 1884 ;

De Saint-Pierre, pour 1881-1882 et 1883 ;

De la Visitation, pour la même période ;

Et de Nantilly, pour 1881 et 1882.

Ces divers dépôts sont accompagnés de lettres qui annoncent que les Fabriques se conforment ainsi à la loi et à une récente circulaire de M. le Préfet de Maine-et-Loire; la commune, ne venant en effet aucunement en aide aux Fabriques, ne peut avoir aucun intérêt à être initiée à la situation financière de ces administrations.

Le Bureau de l'Hospice n'est pas en mesure de fournir son compte administratif. Ce sera pour une prochaine séance.

Le Conseil entend ensuite l'exposé financier de la Ville pour l'exercice précédent.

La situation est des plus prospères. Les recettes de toutes natures ont atteint le chiffre assez rond d'un million 27 mille 385 francs, sans compter les centimes.

Les dépenses se soldent par moins de 684 mille francs ;

Soit donc un boni, chiffres ronds, de 350,000 francs.

Ce résultat n'a pas amené le Maire à parler de la réduction des centimes additionnels : les contribuables paieront encore pour l'exercice prochain ; mais au moins il va se trouver en mesure de pouvoir pousser activement les travaux du collège de filles, donner à la place Saint-Pierre la solution qui se fait depuis trop longtemps attendre, et dont l'état de ruine est une source d'insalubrité et est loin de tourner, depuis plus de trois ans, à la gloire de nos écoles.

Je repris avec une sorte de désespoir :

— Père, aie pitié de ton pauvre enfant !... Il commence son voyage à travers la vie... que n'es-tu là pour le guider ?

Je serrais toujours la croix de mes deux mains jointes.

Le soleil traçait, dans le ciel, un sillon lumineux; et, soudain, un des rayons tomba sur l'image du Sauveur crucifié. Alors il me parut que ce visage de marbre s'anima. Je crus voir le doux regard s'abaisser sur le mien. Il me sembla que les lèvres divines s'entr'ouvraient, et j'entendis distinctement une voix, qui murmurait au fond de mon cœur :

« Pauvre enfant ! ne crains rien... Lance ta barque avec confiance; jamais elle ne sombrera si tu prends Dieu pour guide. »

Cette réponse se grava dans mon âme, et je revins, tout rêveur, au presbytère, en la méditant, et en remerciant Dieu de ses grâces infinies.

(A suivre.)

Du CAMPFRANC.

Eu cour d'assises.

Le président procède à l'interrogatoire d'un criminel de la pire espèce :

— Accusé, dit le président, les crimes que vous avez commis dépassent en atrocité ceux des Laccenaire et des Tropmann.

L'accusé, en minaudant :

— Oh ! vous me flattez, mon président.

lubrité et est loin de tourner, depuis plus de trois ans, à la gloire de nos écoles.

Tout cela va disparaître et d'autant plus sûrement que les recettes de l'octroi, depuis le 4^e janvier jusqu'à ce jour, ont dépassé de près de 20,000 fr. les recettes de la période correspondante de 1883. Cela donne un excédent presque certain de 40,000 fr. pour l'année 1884. N'allez pas croire, ajoute M. le Maire, que ces recettes exceptionnelles proviennent de l'entrée des matériaux pour le collège de filles; non, tous les articles ont produit davantage cette année.

Après quelques mots de félicitations au personnel de l'octroi, M. Combié invite le Conseil à nommer la Commission du Budget.

La majorité des suffrages se porte sur MM. Liénard, Poitevin, Boisson, Luard et Langlois.

Le Maire communique au Conseil une série de questions qui devront être renvoyées à l'examen de la commission :

1^o Une demande de 300 fr. pour étiquettes au Jardin de Viticulture, faite par M. Cartier, pharmacien.

2^o Une demande de supplément de traitement par Baillé, garde-champêtre.

3^o Une demande de supplément de pension par Julien Dufour, ancien employé d'octroi, lequel, étant tombé en paralysie, ne peut plus se suffire avec la pension de 240 fr. que lui alloue la commune.

4^o Demande par M^{me} Benoist, directrice de l'école laïque de filles (quartier Saint-Pierre), de la création d'un nouveau poste d'adjointe. M. le Maire est fortement partisan de la prise en considération de la supplique de M^{me} Benoist : il annonce en outre au Conseil qu'il va être appelé à pourvoir d'un local cette institution, son bail actuel prenant fin en 1885.

5^o Demande de 300 fr. par la succession Guillon, d'Angers; il s'agit d'un voyage fait en 1874 par M. Guillon, qui est venu soutenir les droits de la Ville dans une affaire contre une société de secours.

Les registres de la municipalité ont bien constaté que M^e Albert, avoué, avait touché ses honoraires; mais il n'y a pas trace de versement fait à l'avocat. Il y a tout lieu de croire que M^e Guillon, en raison de son intimité avec M. Bodin, alors membre de la municipalité, n'avait jamais songé à demander cette somme.

6^o L'administration de l'Hospice demande que l'allocation de 25,000 francs de la Ville, pour les vieillards incurables, soit portée à 30,000. La Commission administrative expose que les Hospices ont subi des pertes nombreuses; que les prix de ferme ont dû être réduits; que les denrées ont augmenté et que le prix de journées à l'Hospice s'est élevé.

Tout cela est exact, dit M. le Maire qui est président de la Commission des Hospices; et il juge que les 5,000 francs demandés pourront être prélevés, pour les exercices 1884 et 1885, sur les disponibilités, à titre de subvention exceptionnelle, et que la somme de 30,000 francs ne deviendra ordinaire qu'en 1886.

7^o Le Conseil entend ensuite la lecture d'une pétition couverte de nombreuses signatures ayant pour objet l'installation d'un bec de gaz à l'entrée du pont du chemin de fer de l'Etat.

Le détournement de la route de Varrains pour le passage de cette ligne et l'impasse qui en est la conséquence rendent cet endroit dangereux; déjà deux accidents graves ont eu lieu : un reverbère semble donc de première nécessité.

Toutes ces demandes et motions ont été renvoyées à la Commission du Budget.

Le Maire propose de procéder à la nomination de délégués près les diverses commissions.

Commission des Hospices. — M. Poitevin est élu délégué, en remplacement de M. Vinsonneau, nommé premier adjoint; deuxième délégué, M. Boisson. Pour celui-ci, il a fallu deux tours de scrutin.

Commission du Bureau de bienfaisance. — Le Maire explique que le Conseil doit élire deux délégués pris dans son sein; autrefois, M. de Cordose était le délégué du Conseil, et M. Hubert celui de M. le Préfet; il propose un petit chassé-croisé pour ne pas exposer ce pauvre M. de Cordose et lui donner une compensation. Votez pour M. Hubert qui deviendra le délégué du Conseil; on demandera à M. le Préfet de désigner à sa place M. de Cordose.

Vu et conclu. — M. Hubert est nommé dès le premier tour, et M. Delamarre passe au second.

M. le Sous-Préfet de Saumur a transmis à la municipalité une réclamation de M. Lorrain-Bouchereau pour cession de terrain pour le chemin vicinal n^o 144 de Saumur à Fontevault. La part de la Ville pour ce chemin avait été fixée à 48,500 francs. La Voirie avait eu la prétention de mettre en outre à la charge de la Ville les indemnités dues aux propriétaires; de là des tiraillements. Mais il est reconnu que les 48,500 francs sont imputables aux dépenses de la Ville sur cette somme, 4,528 francs qui ne peuvent être payés qu'en 1885, le crédit de 1884 pour chemins vicinaux étant épuisé.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur le tracé de ce même chemin à la jonction de la commune de Dampierre. Cette question amène la nomination de la Commission de la Voirie qui se trouve composée de MM. Rivain, Girandier, Cholet, Guédon et Doussain.

M. Terrien demande la parole; il désire que la Commission se rende rue Saint-Lazare pour examiner l'alignement d'un mur de soutènement de terres et du parapet qui le couronne et empiète sur la voie publique. Cette proposition est prise en considération.

Le Maire entretient le Conseil d'une grave question d'octroi: il s'agit de quatre lapins saisis, *manu militari*, par un employé d'octroi du bureau de la Croix-Verte, dans la voiture de M. Robert, de la Ronde.

Voici l'affaire :

Le 2 février dernier, M. Robert, passant devant le bureau, déclare quatre lapins pour lesquels il devait payer 60 centimes. L'employé, fort du règlement, l'invite à descendre pour verser lui-même ce droit. M. Robert refuse, ne voulant pas laisser son cheval seul sur la chaussée, et offre l'argent à l'employé qui s'entête à ne pas le prendre. M. Robert, qui a des raisons de prudence en sa faveur, résiste. Le ton s'élève de part et d'autre. M. Robert déclare qu'aucune puissance ne le fera descendre; que, comme employé, il doit être à sa disposition, qu'il est son domestique, puisque sa rétribution provient du produit des impôts qu'il paye.

A ces mots, le gabelou ne se sent plus de rage; prompt comme la foudre, il saisit les quatre lapins et dresse procès-verbal.

Le Préposé en chef comprend que son subalterne s'est oublié; qu'à tort il a privé M. Robert de ses lapins, et se propose bien de ne pas donner suite à l'affaire.

Mais M. Robert ne partage pas cet avis; ses lapins, portés à l'Hospice, sont passés de vie à trépas; leur fourrure même est peut-être transformée en feutre qui recouvre le chef de quelques municipaux, et il intente aujourd'hui à la Ville une action en 200 francs de dommages-intérêts et une somme de 42 francs, valeur desdits lapins.

Le Conseil veut-il autoriser la Ville à plaider ? Il y a eu un instant d'indécision. Enfin, pour ne pas abandonner le personnel de l'octroi, l'action va suivre son cours.

A cette occasion, plusieurs membres ont successivement pris la parole et prié M. le Maire d'engager les employés d'octroi à se montrer pleins d'aménité et à adoucir dans la pratique la perception de cet impôt vexatoire, tant blâmé jadis par les républicains qui devaient le supprimer en arrivant au pouvoir. On sait, hélas ! qu'ils ont tenu leurs promesses en élevant les droits.

Quoi qu'il en soit, les lapins coûteront cher à la Ville !

Les travaux du collège de filles avancent; le local doit être livré pour la rentrée. M. l'Architecte demande que l'Administration lui donne définitivement le nivellement et l'alignement de la voie d'accès.

Cette question amène certains membres nouveaux à solliciter des explications sur ce projet. M. le Maire s'empresse de dire que, d'après les prévisions de M. Ardouin, cette rampe ne dépassera pas 45,000 francs, tout compris, construction et indemnités aux propriétaires, et que le gouvernement se refuse à y entrer pour quoi que ce soit.

Pour quelques-uns, l'estimation de M. l'Architecte ne semble pas une garantie; un certain doute reste dans leur esprit; ils craignent l'imprévu. M. le Maire cherche à les rassurer en leur promettant que les estimations sont faites sur de larges bases.

Le Maire et le Conseil, assistés de l'Architecte, fixeront mercredi l'alignement de la

places des Récollets, où tous se transportent dès 8 heures du matin.

Les travaux du collège de filles ont fait remettre sur le tapis ceux du collège de garçons, et un membre a demandé quel avait été le rapport de la Commission nommée jadis pour étudier le sous-sol de ce collège ; comment étaient maçonnés les piliers ? On avait des soupçons ; quelle était la part de responsabilité de l'architecte, M. Roffay, et de l'entrepreneur, M. Bizouillier ?

M. Renou pense que la question, n'ayant pas été tranchée d'une façon nette, il y a lieu de nommer une nouvelle commission pour reprendre cette étude.

M. Bonneau demande un crédit pour ces travaux de sondage. Un autre voudrait que l'on convoquât l'architecte et l'entrepreneur. A quoi il a été objecté que, convoqués précédemment, ils ne s'étaient jamais présentés.

M. le Maire propose que l'on prenne l'avis d'un homme de l'art qui serait assisté de la Commission de la Voirie. Cette idée est adoptée.

M. le Maire communique au Conseil un rapport de M. l'Architecte sur les égouts de la ville qui la plupart laissent beaucoup à désirer. Les habitants voisins de leur orifice se plaignent d'émanations pestilentielles qui peuvent être nuisibles à la santé. Il faudrait une dépense de 200 fr. environ par égout pour application d'appareils fermant hermétiquement chaque bouche.

A cette occasion, M. le Maire informe le Conseil que l'Administration est entrée en relation avec la Compagnie Bernier, de Paris, pour l'application à Saumur de son système pneumatique pour la vidange des égouts, des fosses d'aisances et des caves en cas d'inondation.

Ce projet est à l'étude : il peut avoir pour conséquence d'obliger les propriétaires à avoir des fosses cimentées ou à se mettre en rapport avec la Compagnie Bernier.

Le système Bernier demande une canalisation qui entraînerait pour la Compagnie une dépense de 400,000 francs environ ; comme compensation, il faudrait donc lui concéder un droit d'exploitation pour une longue période. Quelle en sera aussi la conséquence pour les particuliers ? Cette affaire est grosse d'inconnu.

Serait-ce la boîte à Poubelle de M. Combié ?

La séance a été terminée par la demande d'un avis favorable de soutien de famille, faite par le jeune conscrit B..... Le père B....., infirme, devant entrer prochainement à l'Hospice comme pensionnaire, le Conseil a jugé qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la demande.

M. le Maire, avant de lever la séance, annonce que, dans sa prochaine réunion, le Conseil aura à nommer les membres de diverses commissions : la commission Scolaire, celle des Fêtes, celle du Bataillon scolaire et celle de la Caisse d'épargne.

L'Administration municipale a eu la bonne idée de disposer, dans la salle des délibérations du Conseil, des chaises pour le public et un bureau pour l'Echo Saumurois. Nous nous exprimons de lui en adresser de nouveau nos remerciements et ceux de tous les administrés qui ne manqueront pas de se trouver plus nombreux aux séances du Conseil.

Nous lisons dans l'Univers :

« Dans son numéro du 25 mai, le Voltaire public, sur la caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers, un article dont l'Agence Havas s'est empressée de donner un résumé à tous les journaux, absolument comme s'il s'agissait d'une crise ministérielle ou d'un nouveau projet de révision de la Constitution.

« En répétant pour la dixième fois peut-être, contre toute vérité, que M^r l'Evêque d'Angers avait « péremptoirement refusé » au ministre de présenter les comptes de la caisse, le Voltaire continue à mériter son nom. Quant aux renseignements donnés par cette feuille sur ce qu'elle appelle le dénouement de l'affaire, nous attendrons, pour les rectifier, le moment convenable, ce qui ne peut pas tarder. »

L'ADDITION.

On a affiché la semaine dernière, à Saumur, le texte de la déclaration lue aux Chambres par M. Jules Ferry et relative aux affaires du Tonkin et de la Chine.

Il est regrettable qu'à côté de cette prose officielle, — très - pompeuse et très - rouflante, — on n'ait pas songé à mettre la note des frais de notre expédition dans l'Extrême Orient.

Pour combler cette lacune, nous donnons ci-après les chiffres des crédits votés jusqu'ici pour le Tonkin :

28 mai 1883.....	5,500,000 fr.
8 novembre 1883.	9,000,000
15 décembre 1883.	20,000,000
20 mai 1884.....	38,485,000
Total.....	72,985,000 fr.

LES COURSES DE LA RÉGION.

Angers, 15 et 16 juin. — Saint-Brieuc, 30 juin et 1^{er} juillet. — Verrie-Saumur, 6 juillet. — Savenay, 6 juillet. — Rennes, 13 et 14 juillet. — Morlaix, 20 et 21 juillet. — Saint-Nazaire, 27 juillet. — Vannes, 3 août. — Saumur, 10 et 12 août. — Lorient, 10 août. — Quimper, 15 et 16 août. — Guérande, 17 août. — Sables-d'Olonne, 28 août. — Mortagne, 2 juin. — La Roche-sur-Yon, 20 et 22 juillet. — Le Mans, 20 et 21 juillet. — Niort, 3 et 4 août. — Dinan, 3 et 4 août. — Luçon, 17 août. — Pornichet-les-Pins, 15, 16 et 17 août.

Nous apprenons que la nouvelle charrue vigneronne de M. Fermé des Chesneaux, dont nous avons parlé récemment, vient d'obtenir, au concours régional d'Orléans, la seule médaille décernée aux charrues, plus une prime de 50 fr. au laboureur pour les excellents travaux exécutés sous les yeux du jury, comme buttoir, vigneronne et Brabant avec avant-train pour le labour en général, travaux divers pour lesquels il fallait jusqu'à ce jour trois instruments spéciaux. Ce brillant résultat confirme le rapport du 13 février dernier.

CERTIFICATS D'ÉTUDES PRIMAIRES.

Dates des examens.

Les examens de certificats d'études primaires auront lieu dans l'arrondissement de Saumur aux dates ci-après indiquées. Ils commenceront à huit heures du matin. Les commissions et les candidats se rendront à l'école publique de garçons dans chaque centre d'examen.

- Mardi 3 juin. — Montreuil-Bellay.
- Mardi 10 juin. — Doué.
- Vendredi 13 juin. — Vihiers.
- Lundi 16 juin. — Gennes.
- Jeudi 19 juin. — Saumur (Nord-Ouest).
- Jeudi 26 juin. — Saumur (Nord-Est).
- Lundi 30 juin. — Saumur (Sud).

Dimanche dernier, aux courses de Chantilly, le prix du Derby a été gagné par Little-Duck, cheval appartenant à l'écurie de M. de Soubeyran.

Avec les entrées, ce prix dépasse 400,000 francs.

C'est un des prix les plus importants qui soient courus en France, après le Grand-Prix. L'écurie de M. de Soubeyran et de ses associés MM. le duc de Castries et Hallez Claparède avait déjà gagné le Derby et le Grand-Prix l'année dernière, avec Frontin.

Little-Duck est né dans le département de la Vienne, à Champagné-Saint-Hilaire, chez M. Malapert, l'habile éleveur qui avait acheté sa mère, Light-Drum, en Angleterre, moyennant 2,500 fr.

Little-Duck a fait le parcours — 2,400 mètres — en 2 minutes 22 secondes ; c'est l'une des vitesses les plus considérables qui aient jamais été atteintes dans le Derby.

MONTREUIL-BELLAY.

Lundi, vers 3 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré à Montreuil-Bellay, au domicile de M. Pelé, peintre-vitrier et négociant.

M^{re} Pelé était occupée dans sa cuisine à préparer 2 kil. 500 grammes environ d'encastique dans un pot de fer et sur un fourneau de briques. De temps à autre elle remuait le mélange. Tout à coup le feu prit dans le vase et les flammes en s'élevant gagnèrent une étagère couverte de vaisselle.

Sa première pensée fut de jeter une couverture sur le pot ; le feu ne fut pas étouffé. Elle eut recours à ses voisins qui l'aiderent à jeter terre, cendre et eau ; aussitôt tout danger fut conjuré.

La perte en dégradations et menus objets s'élève à 200 fr., couverte par une assurance.

CHINON.

Dimanche soir, la ville de Chinon a été inondée d'une façon effroyable. De mémoire d'homme, jamais pareil déluge n'a occasionné autant de dégâts.

Vers huit heures et demie, après nombre d'éclairs et quelques coups de tonnerre, une nappe d'eau s'est effondrée sur Chinon.

Les rues ont été littéralement transformées en rivières. Les voies macadamisées offraient le plus triste spectacle. Dans les basses rues et les quais, on ramasse pierres et sable à pleins tombereaux.

Un grand nombre de propriétés ont été très-sérieusement maltraitées.

On cite, entre autres, la maison de M. Maire, riche propriété située route de Saint-Louans, où les dommages sont considérables.

La maison de M. Marris, artiste lyrique, était fraîchement restaurée. Les planchers sont écroulés, le mobilier est très-entamé.

La maison de campagne de M. Pichard, un vrai petit Eden, route de Port-Boulet, est dans le plus triste état possible. Les vastes jardins de cette propriété ont été totalement détruits. La maison d'habitation a beaucoup souffert, le mobilier est presque perdu.

Des vignes plantées en amphithéâtre sont déracinées.

Heureusement, il n'y a point à déplorer d'accidents de personnes. Une partie de la nuit, M. le maire, le commissaire de police et quelques personnes dévouées se sont transportés sur les points les plus maltraités et y ont organisé des travaux de déblayement qui ont été d'un grand secours, principalement pour MM. Maire et Marris.

TOURS.

Lundi soir, à sept heures et demie, les cloches de la Métropole, des paroisses et des différentes communautés sonnaient à toute volée, pour annoncer aux Tourangeaux la venue de leur nouvel Archevêque.

Hier, a eu lieu la cérémonie d'installation de M^r Meignan, conformément au cérémonial publié. La foule était compacte. Toutes les nefs, toutes les chapelles de la vieille basilique étaient pleines.

A midi, M^r Meignan, entouré de MM. les chanoines et d'une partie du clergé, vient revêtir à la porte de la cathédrale l'aube, la chasuble et la mitre. Il s'avance ensuite juste sur le seuil, la croise à la main, bénissant le peuple des fidèles.

A l'entrée de la grande nef, Sa Grandeur est reçue par M. l'abbé Janvier, doyen du chapitre, qui présente au Prélat l'eau bénite et l'encens et lui adresse des paroles de respectueuse félicitation.

M^r l'Archevêque a répondu quelques mots pleins de bienveillance, et le cortège s'est dirigé vers le chœur en chantant le Te Deum.

Dans la nef, étaient réunies les autorités civiles et militaires, parmi lesquelles on remarquait M. le Préfet, MM. les présidents et membres des tribunaux civil et du commerce en robe, le barreau et les divers services administratifs.

L'autorité militaire était représentée, on peut le dire, par tous les officiers de la garnison de Tours, bien qu'ils ne fussent pas obligés de se rendre à la cérémonie.

En avant, était M. le général, baron Schmitz, escorté de tout son état-major. Nous avons aussi remarqué MM. les généraux Frémont et Bosquet, puis venaient tous les officiers en grande tenue. Dans la foule, cet empressement de l'armée est remarqué et considéré comme une véritable manifestation de sympathie à l'égard du premier dignitaire ecclésiastique du diocèse.

Une fois les cérémonies prescrites par le Pontificat terminées, M^r Meignan est monté en chaire et a adressé aux autorités présentes, à son clergé et tous ses nouveaux diocésains, une allocution paternelle à la suite de laquelle il a donné la bénédiction pontificale.

Puis la foule s'est précipitée dans la cour de l'archevêché où Sa Grandeur a bien voulu encore prononcer quelques mots de bienvenue salués par le cri de : Vive Monseigneur ! — J. GUINEBERTIÈRE.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

La boîte aux lettres placée à la porte de l'archevêché de Tours a été fracturée, dans la nuit de dimanche, et tout le contenu a été enlevé.

LE MANS.

Un détachement du 417^e de ligne, composé de 320 hommes, le teint hâlé, rentrait vendredi au Mans, retour de Tunisie.

La musique et le drapeau du régiment les attendaient à la gare, ainsi que M. le général de division Bonnet, M. le général de brigade et le lieutenant-colonel du 417^e, remplaçant le colonel Hugo, actuellement en congé.

A l'arrivée au quartier, M. le général Bonnet a fait former le carré, les officiers étant au centre, et il a improvisé quelques paroles chaleureuses et appropriées à la circonstance.

LE TEMPS QU'IL FERA.

Voici, d'après le prophète de Gaillac, quel sera l'état de l'atmosphère pendant le mois de juin :

« Du 27 mai au 4 juin, généralement beau. Orages forts, épars et seulement dans les régions montagneuses. Chaleurs modérées.

« Du 4 au 9, belles matinées. Petits orages dans la soirée, vaguant de l'ouest à l'est, arrosant assez bon nombre de régions. Température assez basse eu égard à la saison. Averses rares et fort éparses. Nombreux accidents de foudre. Dans l'ensemble, temps *mixte*, assez beau, quoique nuageux et malgré quelques chutes d'eau par places.

« Du 9 au 12, nouveaux orages avec fortes averses, particulièrement sur le versant nord des Pyrénées et sur le bassin garonnais. Forte crue de la Garonne et de ses affluents.

« Du 13 au 20, généralement beau quoique souvent nuageux. Brouillards une matinée ou deux dans la période du 14 au 16.

« Chaleurs modérées du 13 au 16, fortes du 17 au 20.

« Du 20 au 24, belles matinées, soirées orageuses avec ondées et averses. Dans l'ensemble temps *mixte*, beau prédominant, les chutes d'eau devant être partielles et ne durer au plus qu'une heure dans les régions où elles se produiront. Chaleurs modérées.

« Du 25 juin au 5 juillet, beau, quoique parfois nuageux. Chaleurs assez fortes, mais tempérées par un courant persistant du nord-ouest. Bains froids possibles, mais peu agréables, la température des eaux courantes atteignant à peine 16 degrés. »

LA TEMPÉRANCE.

Cette année on verra, pour la première fois, accorder des récompenses aux militaires qui seront signalés pour leurs habitudes de sobriété. Voici comment s'exprime à ce sujet l'instruction officielle sur les inspections générales :

« Suivant le désir exprimé au ministre par la Société française de tempérance, l'inspecteur peut établir des propositions de récompenses à décerner par ladite Société en faveur des militaires signalés par leurs habitudes de sobriété et qui comptent au moins dix ans de services.

« Les récompenses consistent soit en médailles ou diplômes avec ou sans livret de caisse d'épargne postale, soit en livres ; de nouvelles récompenses peuvent être demandées pour des militaires qui ont déjà reçu des récompenses remontant à quatre années au moins. »

Changement complet.

« Je suis dans ma 52^e année ; depuis le printemps dernier, je me trouvais dans un état de faiblesse et de lassitude continu, que le repos ne pouvait réparer. J'éprouvais dans les jambes, surtout aux genoux et aux chevilles, une sorte d'engourdissement ; c'était comme un poids énorme ; je n'avais plus d'appétit, et, si j'avais été seul, j'aurais bien souvent oublié l'heure des repas. Bref, je me croyais à peu près usé, et j'en avais pris mon parti, lorsqu'il me vint à l'idée d'essayer des Pilules Suisses, dont la renommée était arrivée jusqu'à moi. Je sais bien que je ne peux pas être remis à neuf, mais je me sens rajeunir, je prends de l'embonpoint, et je n'hésite pas à déclarer hautement que je dois cet heureux résultat à l'usage de vos précieuses Pilules Suisses (prix : 1 fr. 50 la boîte), et je vous autorise de grand cœur à faire de mon témoignage l'usage qu'il vous plaira.

« W. RUFFIN, à Argueil (Seine-Inf^{re}). »

A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

LECTEUR ! Si vous ne voulez pas être trompé en achetant les Pilules Suisses, exigez rigoureusement sur la boîte la croix blanche sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande : A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

CHEMIN DE FER DE VALENCE A LIRIA

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 1,800,000 francs entièrement libéré

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Le Général Augustin de Burgos, sénateur, directeur général au Ministère de la Guerre en Espagne, Président.
J. Verbrugge, propriétaire.
G. Bauwens, entrepreneur de travaux publics.
E. Gehoniaux, propriétaire.
Rafael Atard, député aux Cortès.
Enrique de Villaroya, député aux Cortès.
Thibaudeau, ingénieur.

EXPOSÉ
Le chemin de fer de Valence à Liria d'une longueur de 30 kilomètres, forme la première section d'une grande ligne, qui se dirigeant du Sud-Est vers le Nord de l'Espagne, mettra la Méditerranée en communication directe avec l'Océan, en partant de Valence et en se dirigeant vers Liria, Sagorbe, Teruel, Valladolid, etc.

La ligne sera ouverte à l'exploitation au mois de Septembre prochain. Le coût total de l'entreprise s'élève à fr. 3,600,000 soit 120,000 fr. seulement le kilomètre, matériel fixe et roulant compris.

Le produit net de l'exploitation est évalué à fr. 450,000 Le service des obligations exige une annuité de 165,000

Il restera à distribuer aux actionnaires..... 285,000

Dans ces conditions, avec une marge aussi considérable l'obligation de Valence à Liria est un placement de premier ordre et doit être assimilée aux obligations de grandes lignes telles que celles de Saragosse, du Nord de l'Espagne des Andalouses, etc.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 5,400 Obligations de 300 Fr. 5 0/0

Rapportant un intérêt annuel de 15 francs, net de tous impôts présents ou à venir, payable les 15 janvier et 15 juillet, et amortissables à 800 francs en 37 années à partir de 1885.

Prix d'émission : 270 FRANCS, payables :
En souscrivant..... Fr. 100 »
A la répartition..... 50 » F. 270 »
Le 15 juillet 1884..... 120 »
Moins le coupon échéant le 15 juillet 1884 7 50

Net à verser..... Fr. 262 50

Une bonification de fr. 150 est accordée aux personnes qui se libèrent de suite. Le revenu net ressort ainsi à 5.91 O/O, non comprise la prime de remboursement.

ON SOUSCRIT LES

Jeudi 29 & Vendredi 30 Mai
et dès à présent par correspondance,
A PARIS
à la BANQUE FRANÇAISE & BELGE
30, rue Saint-Georges, 30
Chez MM. DERENNE & Co, Banquiers
54, rue de Provence, 54
EN PROVINCE et à l'ÉTRANGER
Chez les Banquiers & Agents de change leurs correspondants

Un droit de préférence est accordé aux souscripteurs d'obligations libérées.
La liste officielle sera demandée à Paris, Bruxelles et Madrid.

BIBLIOGRAPHIE

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix: 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 24 mai 1884.

Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, 1 gravure.
Chronique parisienne, par Aleaste.
Chronique générale de la Semaine.
La Chine méridionale (suite), 2 gravures.
Le Prince et la Pauvre, roman (suite), 5 gravures, par Marc Twain.
Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier.
Bibliographie.
La Semaine financière, par J. Belletrud.

Abonnement: Un an, 18 fr.

Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LEIDA GROFROY.

Sommaire du n° 478 (samedi 24 mai 1884):

Orgueil et repentir, par Vassel de Faulerau. — Courrier des enfants: Mœurs et usage des Tonkinois, par A. Brébion. — Origine des dictons et locutions proverbiales: Qui m'aime me suive, par M. Nicolle. — Foutte cocher. — Le tabac, par Bryam. — Tablettes musicales: le violon, par Célanie Carissan. — Robinson et Robinsonne, par Oscar de Poli. — Le Chanvre, par Mélanie Bourotte. — Heures de loisir, par Pr. Etienne.

COUVERTURE: Prime. — Résultats du concours d'avril 1884. — Annonces.

*ABONNEMENT: pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux: 76, rue des Saints-Pères, Paris.

A une époque difficile comme celle-ci, on a le plus grand intérêt à ne pas immobiliser ses capitaux en achetant des valeurs, fussent-elles excellentes, car, du jour au lendemain, la baisse peut les atteindre, et d'un autre côté l'argent ne doit jamais rester improductif.

Il faut donc trouver à l'utiliser, tout en le conservant toujours disponible, pour pouvoir profiter des bonnes occasions.

Pour atteindre ce but, la meilleure chose à faire est de l'employer en REPORTS. Ce genre d'opérations, aujourd'hui très-commun, offre, comme chacun sait, une sécurité complète et procure un intérêt très-rémunérateur.

La Caisse des Reports, 59, rue de Richelieu, la plus ancienne maison de Reports, fondée à Paris depuis plus de 10 ans, offre au public le grand avantage de pouvoir utiliser son argent pour 15 jours, un mois, un trimestre et même plus, à son choix, tout en lui procurant un revenu rarement inférieur à 5 0/0 et pouvant même s'élever jusqu'à 7 ou 8 0/0.

C'est là assurément le seul emploi à faire de ses capitaux pour le moment, puisque la situation générale économique et financière de notre pays ne permet malheureusement pas de prévoir la hausse, mais, au contraire, peut faire craindre la baisse.

COMBIEN DE MAUX DONT ON IGNORE LA CAUSE!
Nous souffrons de partout le corps, les idées sont noires, nous sommes découragés, l'appétit est capricieux, le sommeil n'apporte pas le repos, les yeux perdent leur éclat, la peau son velouté! Un traitement succède à l'autre sans que nous en soyons soulagés. Ecarterez la cause, la guérison s'en suivra. La Tisane américaine des Shakers, et les Pilules, en rétablissant les fonctions de l'estomac, le ramène à son état normal; le sang se purifie; le foie sécrète régulièrement; la vue, les selles deviennent normales; la vigueur revient avec la santé. La brochure explicative de cette préparation se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt principal: FANYAU, pharmacien à Lille.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66).
MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnaissable par leur solidité, leur incombustibilité, leur serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

PARIS ET DÉPARTEMENTS: 30 CENT. LE NUMÉRO.

L'IMPRESARIO

Organe spécial et international des Artistes de théâtres, cafés-concerts et cirques, AVEC AGENCE ANNEXÉE

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES (2^e année)

BUREAUX: 10, Faubourg Montmartre, PARIS.

Directeur-propriétaire: MALDEN-ERCOLI.

ABONNEMENT: Paris et départements, 15 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

— On peut s'abonner, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

EXCELLENT PLACEMENT EN TOURAINE
Près chemin de fer.

A VENDRE
Belle Terre

DE GRAND AVENIR,
275 hectares, dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes, en rapport,
Château, parc, futaies, taillis, formes, cheptel important, céréales racines, engraissement, culture industrielle.

Beaux revenus.
Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal. (402)

MINOTERIE
Sur la Sarthe

Hoit paires de meules, machine à vapeur de 30 chevaux. — Très-belle installation. — Bail de 12 ans.
A CÉDER IMMÉDIATEMENT.
S'adresser à M. GUIHAL, rue Lenepveu, à Angers. (403)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.
Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.
S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

FAILLITE L. TRILLON, MEUNIER ET Co.

VENTE MOBILIÈRE
Aux enchères publiques.

On prévient le public que dimanche prochain 1^{er} juin, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, aux Rosiers, au domicile de M. L. Trillon,
Il sera procédé, par le ministère de M. F.-H. RENIER, huissier à Genneles-Rosiers,
A la vente par adjudication aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers personnels de M. Léopold Trillon, à la requête de M. Doussain, syndic de la faillite L. Trillon, Meunier et Co.

On vendra notamment :
Mobilier de salle à manger, salon et chambres à coucher, bijoux, bracelets, montres d'hommes et femmes, vêtements, linge, un fusil Lefaucheur, vins, liqueurs, batterie de cuisine, vaisselle et quantité de très-bons objets.
On paiera comptant, plus dix pour cent. (397)

A VENDRE
Agencement de Magasin

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.
S'adresser à M. Raoul FRIGNOUX, place du Roi-René. (372)

A LOUER
UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Préche, 4,
Comprenant: Huit appartements, cour, cave, écurie et remise.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A CÉDER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UN BON CAFÉ
ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Première Coupe

DE
PRAIRIES ARTIFICIELLES
S'adresser à M. RIVAUD, 22, rue du Temple. (377)

A LOUER
UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,
Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.
Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1884,
BEAU ET VASTE
MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.
S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

A VENDRE
D'OCCASION,
UNE BONNE CALÈCHE

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.
Élève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijoux.
Chiffres, armoires, écussons, adresses, etc., etc.
Atelier, 91, rue de Fenet.

AUX ÉLÉGANTS
CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL
12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.
La maison se charge des RÉPARATIONS.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un **garçon de magasin** muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari, cocher, comme **valet de chambre** ou **jardinier**, et la femme, cuisinière, comme **femme de chambre** ou **bonne d'enfants**.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

L. CAVELIER, graveur, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a transféré son domicile rue Pavée, 4. (371)

UNE COUTURIÈRE pour hommes se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

LE PULICIDE
DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'UY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (173)

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre:
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire: Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 22, Boulevard Montmartre

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 MAI 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 80	79 05	Est	757 50	757 50	Obligations.			Gaz parisien	522 50	523 50
3 % amortissable	79 90	80 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1240 75	1240 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511 50	512 50	Est	361 50	362 50
3 % (nouveau)	79 10	79 10	Midi	1197 50	1197 50	— 1865, 4 %	521 75	522 50	Midi	371 25	371 25
4 1/2 %	107 80	107 80	Nord	1738 75	1745 75	— 1869, 3 %	406 50	408 50	Nord	374 50	374 50
4 1/2 % (nouveau)	107 90	107 95	Orléans	1396 25	1398 75	— 1871, 3 %	397 50	398 50	Orléans	370 50	370 50
Obligations du Trésor	512 50	512 50	Ouest	820 50	816 25	— 1875, 4 %	510 50	511 50	Ouest	373 50	373 50
Banque de France	5140	5175	Compagnie parisienne du Gaz	1455 50	1475 50	— 1876, 4 %	510 50	512 50	Paris-Lyon-Méditerranée	377 50	377 50
Société Générale	480	480	Canal de Suez	2117 50	2138 75	Bons de liquid. Ville de Paris	518 50	518 50	Paris-Bourbonnais	373 50	370 25
Comptoir d'escompte	942 50	943 50	C. gén. Transatlantique	508 75	508 75	Obligations communales 1879	446 50	449 50	Canal de Suez	573 50	570 50
Credit Lyonnais	575	575				Obligat. foncières 1879 3 %	449 50	446 50			
Credit Foncier, act. 500 fr.	1325	1332 50				Obligat. foncières 1883 3 %	353 50	355 50			
Credit mobilier	340	340									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur sous-signé.